

CH_VB 93.084 vom 30. November 1993

Bundesverwaltung, 1993-11-30, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.084

FR: CH_VB 93.084 du 30 novembre 1993

IT: CH_VB 93.084 del 30 novembre 1993

Erwägungen

E. 30

November 1993 N 2115 Interpellation der freisinnig-demokratischen Fraktion Art. 33 al. 1
Le Conseil fédéral définit les prestations minimales dues dans les cas d'assurance qui surviennent au cours de la période transitoire et fixe la durée de celle-ci, conformément à l'article 11 alinéa 2, des dispositions transitoires de la Constitution fédérale. Il prend plus particulièrement en considération les assurés à revenus modestes. Angenommen-Adopté Ziff. II Antrag der Kommission Titel Referendum und Inkrafttreten Abs. 1 Dieses Gesetz untersteht dem fakultativen Referendum. Abs. 2 Es tritt am 1. Januar 1994 in Kraft. Ch. II Proposition de la commission Titre Référendum et entrée en vigueur Al. 1 La présente loi est sujette au référendum facultatif. Al. 2 Elle entre en vigueur le 1 er janvier 1994.

Angenommen-Adopté Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Entwurfes 112 Stimmen (Einstimmigkeit) An den Ständerat-Au Conseil des Etats #ST# 93.3146 Interpellation der freisinnig-demokratischen Fraktion Beteiligung der Schweiz an den Forschungs- und Bildungsprogrammen der Europäischen Gemeinschaft 1993-1996 Interpellation du groupe radical-démocratique Programmes de recherche et d'éducation de la CE 1993-1996. Participation de la Suisse Diskussion - Discussion Siehe Seite 1433 hiervor - Voir page 1433 ci-devant Loeb François: Die freisinnige Fraktion hat sich Sorgen gemacht über die Möglichkeiten, wie wir uns von der Schweiz aus an den EG-, besser gesagt EU-Forschungsprogrammen beteiligen können. Wir haben eine ganze Anzahl von Fragen gestellt Uns geht es jetzt darum, Frau Bundesrätin, dass wir auch von Ihnen hören, wie der aktuelle Stand ist, in welcher Form die Schweiz an diesen für die Wirtschaft äusserst wichtigen Forschungsprogrammen partizipieren kann. Wenn wir hier nicht partizipieren können, werden grosse Probleme auf uns zukommen. Wir werden Schwierigkeiten haben, wenn wir in der Spitzenforschung nicht mitmachen können. Forschung - das sieht man heute - kann ja nur noch gemeinsam betrieben werden, weil es eine sehr spezialisierte Forschung ist, eine Forschung, die sehr weit geht. Aus diesem Grunde sind wir der Ansicht, dass hier eine ganz grosse Priorität gesetzt werden muss. Als wir Diskussion verlangten, haben wir natürlich noch nicht diese jetzt bekannten Möglichkeiten der bilateralen Verhandlungen gekannt Uns würde interessieren, Frau Bundesrätin, wie es steht Können wir teilnehmen? Wo wird die Schweiz ausgeschlossen? Wird sie in gewissen Forschungsgebieten ausgeschlossen? Und kann die Schweiz auch bei der Festlegung von Programmen mitsprechen, da wir ja im Rat die Kredite bereits beschlossen haben? Diese Kredite sind zur Verfügung, weil die Teilnahme an den Forschungsprogrammen für unser Land etwas Wichtiges ist. Ich bitte Sie, uns hier die entsprechenden Auskünfte nach neuestem Stand zu geben. Mme Oreifuss, conseillère fédérale: L'interpellation du groupe radical-démocratique met en évidence l'une des conséquences lourdes à assumer du vote du 6 décembre de l'année dernière. Effectivement, nous n'avons pour le moment aucune garantie de pouvoir participer aux programmes de recherche et d'éducation de la

Communauté européenne. Nous avons à négocier et à renégocier notre participation, notamment au quatrième programme-cadre. Vous avez reçu une réponse précise quant aux démarches accomplies jusqu'au mois de mai. Il va sans dire que les mêmes efforts ont été poursuivis avec ténacité pour créer et utiliser toutes les occasions de contact, que ce soit avec les ministres de la science, que ce soit avec la Commission. C'est dans ce sens-là que j'ai eu la joie de faire la connaissance et de m'entretenir avec le vice-président Ruberti, commissaire européen, en septembre dernier, pendant la session d'automne, afin de discuter directement avec lui des possibilités d'associer la Suisse aux activités de recherche et d'éducation de la CE. Cet entretien a clairement montré que si la participation de la Suisse est souhaitée, que si la Suisse a joué un rôle qui n'est pas négligeable dans la mise en évidence des sujets de ce programme-cadre, nous n'y sommes pour le moment pas associés activement. Quel est l'état actuel de la question? Il faut la voir maintenant dans le cadre des négociations bilatérales, comme vous l'avez dit, Monsieur Loeb François. C'est la préparation, de part et d'autre, de ces négociations bilatérales qui a retardé l'ouverture des négociations dans le domaine de la recherche. Dans le domaine de l'éducation, une participation à part entière ne pourra probablement pas être négociée dans les prochaines semaines, voire même dans les prochains mois. Dans ses conclusions des 8 et 9 novembre 1993, le Conseil des affaires générales, c'est-à-dire le Conseil des ministres des affaires étrangères, s'attend à ce que des négociations bilatérales dans le domaine de la recherche puissent être entamées rapidement, en même temps que dans les cinq autres domaines proposés par la Communauté et par nous-mêmes, soit: les transports, la libre circulation des personnes, l'accès au marché pour les produits agricoles et, autant que possible, les obstacles techniques aux échanges et l'accès au marché public. Mais le Conseil des ministres de la recherche ne prendra une décision sur le mandat de négociation que - si nous avons de la chance - le 6 décembre prochain ou lors de sa séance de printemps. Du côté suisse, nous poursuivons nos efforts pour entrer en négociation le plus vite possible. Nous essayons de faire valoir notre influence afin que le Conseil des ministres de la recherche traite effectivement de son mandat au cours de sa séance du 6 décembre prochain. Dans cette intention, je vais écrire à mes collègues des pays membres de la Communauté européenne, en prévision de cette séance, pour leur répéter quelle est la position suisse. M. Ursprung, secrétaire d'Etat, visitera demain, 1er décembre, le président de ce conseil, le ministre de la recherche belge, M. Jean-Maurice Dehousse, à Bruxelles, pour discuter de l'avenir de ces négociations et tenter d'influencer l'ordre du jour de la séance du 6 décembre 1993. Le Comité mixte de la recherche se réunira à Zurich et traitera des prochains pas à suivre en vue d'une ouverture des négoc-

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Berufliche Alters-, Hinterlassenen und Invalidenvorsorge. Bundesgesetz. Revision von Artikel 33 Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Révision de l'article

E. 33

In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 02 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.084 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum

30.11.1993 - 08:00 Date Data Seite 2113-2115 Page Pagina Ref. No 20 023 423 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.